



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 6 décembre 2011

Communiqué de presse

**L'ETAT MODERNISE LE CONTROLE LES TRANSPORTS ROUTIERS
DE MARCHANDISES ET DE VOYAGEURS**



Pour assurer au mieux sa mission de contrôle des transports routiers, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) modernise ses moyens matériels et aménage des aires de contrôle : à Calais en 2009, à Vimy en 2010 et cette année à Cantin, aire qui a été réalisée par le Conseil général du Nord en lien avec la Direction interdépartementale des routes (Dir) Nord.

De nouvelles aires seront prochainement aménagées sur les autoroutes A2, A25 et A27. Cette modernisation sera complétée par l'installation, sur les autoroutes A1, A2, A25 et A26, d'équipements de pesée en marche. Il s'agit de radars capables de peser en temps réel les véhicules et de détecter ceux qui sont en surcharge.

30 agents de la Dreal Nord - Pas-de-Calais assurent ces contrôles, sur route et en entreprise, des transports routiers de marchandises et de voyageurs. Les contrôles sur route sont réalisés en collaboration avec les forces de l'ordre, la douane ou parfois avec les corps de contrôle belge et britannique.

Ces contrôles contribuent à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers, à la garantie d'une concurrence loyale et maîtrisée entre les différents modes de transports et entre les entreprises ainsi qu'à des conditions de travail, des conducteurs routiers, équitables.

En 2010, la Dreal a contrôlé 7 662 véhicules. Ces contrôles sur route portent sur les poids et dimensions, les temps de conduite et de repos, l'état des véhicules, leurs équipements et les documents obligatoires. 17 % étaient en infraction, principalement vis-à-vis de la réglementation sociale européenne relative aux temps de conduite (74 %) et du code de la route (17 %). Un montant de plus de 1,2 million d'euros de consignations a été encaissé auprès de transporteurs étrangers en infraction.

En 2010, la Dreal a également contrôlé 174 transporteurs en entreprise. Ces contrôles portent sur le respect des temps de conduite et de repos, le respect de la réglementation du cabotage routier, les conditions de travail, l'état du parc de véhicules, les prix abusivement bas et le travail illégal.

Sur le territoire régional, les contrôles des transports terrestres sont programmés à toute heure et ils concernent tous les types de transports. La priorité est néanmoins donnée aux grands axes autoroutiers, là où le trafic international est le plus important.

Christine Diéval, - Responsable
communication

Xavier Druelle - Chef service Transports et
véhicules

03 20 13 48 76
06 76 80 08 56

03 20 40 43 61

christine.dieval@developpement-
durable.gouv.fr

xavier.druelle@developpement-
durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr